

Conditions générales des abonnements à www.le-thillot.com

(Mises à jour le 17 septembre 2024)

Le site d'informations locales www.le-thillot.com met en place à compter du 1er octobre 2022 une formule d'abonnements permettant aux abonnés d'accéder aux publications mises en ligne à partir de cette date. Les anciennes publications restent accessibles à tous sans passer par l'adhésion à une formule d'abonnement. Les pages Avis de décès, Mariages, Naissances et Faits Divers ne seront plus accessibles sans abonnement, ainsi que les publications faites à compter de ce jour.

Deux formules d'abonnements sont proposées :

- Abonnement trimestriel
- Abonnement annuel individuel ou « Team »

D'autres formules pourraient être créées afin de répondre à des demandes diverses, qu'elles soient d'internautes étant ou souhaitant devenir adhérents ou par la volonté du gestionnaire du site de proposer des nouveautés.

Les abonnements sont réglés par carte bancaire, par virement bancaire ou par chèque.

Il sera possible par la suite de proposer d'autres moyens de paiement.

La gestion des paiements par carte bancaire est confiée à un partenaire externe qui s'engage à les sécuriser.

Ces paiements par carte bancaire permettent une gestion automatisée des abonnements. Sept jours avant la fin de la période d'abonnement, l'abonné reçoit un mail lui précisant le terme prochain de son abonnement et sa reconduction automatique via un nouveau prélèvement sur son compte.

L'abonné a toute possibilité de mettre fin à son abonnement par l'envoi d'un courrier postal à José Fyot 40, rue des Vieux Moulins 88160 Le Ménil ou par email à [l'adresse abonnements@le-thillot.com](mailto:abonnements@le-thillot.com).

La réception du paiement de l'abonnement est suivie dans les meilleurs délais de l'envoi d'un mail intégrant les identifiants de connexion à l'adresse indiquée leur permettant de consulter le site dans son ensemble durant la période d'abonnement choisie.

Dans les quelques jours précédant la date de la fin de l'abonnement, l'abonné recevra un email l'informant du terme proche de son abonnement. En l'absence de ce renouvellement, la connexion sera refusée à compter du lendemain du dernier jour de l'abonnement précédent.

A l'occasion du démarrage en 2022 les abonnements qui seront enregistrés avant le 1er octobre 2022 débuteront à cette date.

Précisions :

Abonnement individuel : l'utilisation au sein d'un même foyer (identifié par son adresse postale) ou via un autre appareil appartenant à l'adhérent permettant d'accéder au web est tolérée, dans la limite de deux appareils. Tout autre accès est strictement interdit.

Abonnement « Team », adapté aux collectivités et associations, permet la connexion de 12 (douze) appareils au maximum.

Ces identifiants ne doivent impérativement pas être communiqués à des tiers.

Le non-respect de ces règles pourra donner lieu à une éviction du titulaire du compte pour une durée de 3 (trois) mois, au terme desquels il pourra demander à renouveler son abonnement, moyennant le paiement de 100€ (cent Euros) si son abonnement était individuel, ou 200€ (deux cents €) s'il s'agissait d'un abonnement « Team », avant que le tarif redevienne standard.

Une page Facebook est associée au site www.le-thillot.com. Les commentaires y sont autorisés dans le strict respect des règles normales de convivialité et de respect des autres. Le gestionnaire de la page s'autorise à supprimer tout commentaire ne respectant pas ces règles. Chacun est responsable de ses commentaires et www.le-thillot.com ne saurait être tenu comme responsable de l'un d'entre eux.